

# Rapport d'activités 2019



## Rapport moral

Version soumise à  
l'assemblée générale 2.0  
du 4 juillet 2020.



## Rapport moral de l'année 2019

Assemblée générale du samedi 4 juillet 2020

Chers amis,

L'an passé, j'avais achevé mon rapport en déclarant que des inquiétudes d'ordre financier étaient venues dans les dernières semaines de 2018 assombrir une année en tout point sereine. Les prévisions étaient justes, 2019 a effectivement débuté avec de graves soucis de trésorerie liés aux retards d'instruction et de paiement des crédits européens. Nous avons dû à plusieurs reprises alerter, alarmer même, la Région, gestionnaire de ces crédits, qui, sans apporter de solution durable à ce problème récurrent, a fait en sorte que notre trésorerie s'améliore. Je tiens à remercier les services pour l'oreille attentive et compréhensive qu'ils nous ont prêtée. Mais alors qu'une nouvelle génération de crédits se profile pour 2021, il importera de prévoir que les moyens humains nécessaires à une gestion raisonnable des dossiers soient mis en œuvre, avec, sans doute, une simplification des procédures administratives. Le recours à ces fonds reste incontournable pour notre fonctionnement mais les retards d'instruction et de paiement occasionnent des pertes de temps et d'énergie, en complexifiant les procédures et en générant des frais financiers qui pèsent négativement sur notre résultat comptable.

Cette situation empreint malheureusement notre quotidien, nous obligeant à nous adapter en permanence sans toutefois entamer notre détermination. Cela ne nous a nullement empêchés d'avancer en matière de protection de sites naturels remarquables avec, fin décembre, un bilan tout à fait flatteur de 149 sites totalisant 4 102 hectares, soit 16 sites supplémentaires couvrant 307 hectares. Les acquisitions comptent pour 56 % des surfaces nouvelles, la maîtrise d'usage par conventions ou baux emphytéotiques englobant les 44 % restants. Ce résultat élogieux marque la concrétisation de dossiers engagés de longs mois auparavant, en partie sur les mesures compensatoires de la LGV SEA, et la détermination de nos équipes à aller de l'avant. Il reflète également une image de marque du Conservatoire qui se renforce d'année en année auprès de ses partenaires. J'y reviendrai plus loin.

Difficile de relater tous nos positionnements nouveaux ! L'opération phare de 2019 aura été l'extension foncière des Chaumes du Patouillet (pour 122 ha), un site pour lequel le Département du Cher a étendu le classement en Espace naturel sensible ! Extensions également sur le val de Langeais (13 ha), dans la vallée du Fouzon (12 ha), premières acquisitions en Indre-et-Loire dans le cadre des mesures compensatoires à la LGV (22 ha) et le développement très dynamique de notre réseau de pelouses sèches en Eure-et-Loir où, parallèlement, nous avons poursuivi nos interventions afin que soit sauvegardé le vaste ensemble de pelouses calcicoles de la base aérienne de Châteaudun, hôte du papillon l'Hermite.

Alors que la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit de relancer la stratégie nationale de création d'aires protégées, notre réseau de sites, par sa richesse et sa diversité, n'est-il pas un vivier pour abonder cette

stratégie ambitieuse ? Ce serait pour un certain nombre de nos sites une reconnaissance tout autant qu'une belle promotion !

Si la protection des sites constitue une première étape, incontournable, de notre action, la mise en place d'une gestion adaptée n'est souvent pas sans poser des problèmes. J'en relèverai deux que je souhaiterais évoquer. Le premier a trait aux surdensités de sangliers que connaissent nos campagnes. Partout où nos sites, de par leur tranquillité, accueillent bien involontairement ces bêtes "noires", le Conservatoire assume ses responsabilités légales en mettant en place une régulation des effectifs. Pour ce faire, nous conventionnons avec des chasseurs locaux dans un cadre clair et transparent, plutôt que de passer par des battues administratives traumatisantes pour le milieu. Alors, dans ce contexte, où le Conservatoire est victime – mais nullement responsable – de ces surdensités, où nous devons intervenir contrairement aux aspirations premières qui sont les nôtres, comment ne pas se montrer circonspects lorsque la Fédération des chasseurs du Cher nous assigne en justice, en tant que cogestionnaire de la Réserve naturelle nationale du val de Loire, pour des dégâts de sangliers alors que ceux-ci sont régulés sur la réserve avec l'approbation de cette même fédération ! Comment ne pas être amers quand on tente, dans le Loiret, de torpiller la convention de destruction des sangliers mise en place avec l'État sur les 680 hectares du domaine public fluvial, une démarche originale, là aussi claire et transparente, et qui montre son efficacité !

Le second problème de gestion que je souhaite aborder, c'est, dans bien des endroits, le manque d'éleveurs à qui nous pourrions confier nos sites pour des actions de pâturage préférables à des interventions mécaniques. J'ose espérer que, dans un contexte de relocalisation des productions, de consommation locale par circuit court, d'installation de nouveaux agriculteurs pour une revitalisation du monde rural et de renégociation de la PAC, des facilités d'installation et de soutien à ce genre de filière puissent se mettre en place. Nos coûts de gestion en seraient abaissés au bénéfice de la biodiversité et d'un certain développement économique.

J'évoquais plus avant nos partenariats, déjà fort nombreux, qui constituent l'un des leviers majeurs de notre action. En 2019, il ne s'est guère passé de mois sans que des partenariats soient renouvelés ou étendus, et que de nouvelles coopérations voient le jour. À ce titre, deux pistes nouvelles ont été explorées, nous permettant de coopérer au plus près avec des collectivités locales. Ce sont tout d'abord les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) que nous avons signées ou validées dans l'Eure-et-Loir avec la Ville de Dreux, l'Agglo de Dreux, Chartres métropole et la communauté de communes Cœur de Beauce. Partenariats forts et concrets, couvrant de vastes territoires... Le second axe, c'est l'intégration progressive du Conservatoire dans les contrats territoriaux de l'Agence de l'eau lorsque ceux-ci sont inaugurés ou renouvelés. Aux côtés de la collectivité, ou du syndicat, qui se focalisent sur la rivière, nous intervenons alors sur les milieux humides annexes du cours d'eau, dans un souci de complémentarité et de cohérence, et donc, logiquement, d'efficacité.

Reconnu, notre Conservatoire l'est bel et bien de tous les acteurs publics et privés que je viens d'évoquer. Il l'est en revanche moins du grand public. Ce fut d'ailleurs, en octobre à

Sète, le thème du séminaire du réseau des Conservatoires, tant le sujet et la recherche de solutions touchent tous les Cens. Nous devons faire plus dans ce domaine quand bien même le nombre de nos adhérents progresse toujours (pour dépasser les 400 en 2019), quand près de 230 000 personnes profitent de nos sites chaque année et que des milliers de vues sont comptabilisées pour notre site internet et les divers réseaux sociaux où nous nous efforçons d'être bien présents. Notre dimension régionale, et notre caractère non militant, sont des freins à l'augmentation du nombre de nos adhérents. Cependant, nous comptons près de 150 bénévoles actifs, un réseau de conservateurs qui se structure toujours davantage, un conseil d'administration très impliqué et une équipe salariée de 35 personnes qui a connu les arrivées de Thibaud Fertey (mesures compensatoires à la LGV SEA), Jessie Chartrin en remplacement de Nathalie Lecœur au secrétariat et de Corentin Boussard en renforcement du pôle communication, dans la perspective de l'année de nos 30 ans.

Ce millésime a été activement préparé en 2019 avec un programme d'événements qui viseront avant tout à donner à nos actions plus de visibilité et de lisibilité. Et il me plaît de constater que leur préparation a suscité beaucoup d'enthousiasme en interne en associant bénévoles et salariés. Ce fut le cas pour le livre que nous comptons publier au printemps prochain, en coopération avec nos amis du Conservatoire de Loir-et-Cher, un bel ouvrage pour mettre en lumière les régions naturelles où nous intervenons, les sites que nous gérons, leurs richesses faunistiques et floristiques, mais aussi les femmes et les hommes qui, par leur engagement, contribuent fortement à faire vivre tous ces espaces naturels. L'autre événement phare de l'année de nos trente ans sera l'organisation du Congrès des Conservatoires, à Tours, une manifestation appelée à rassembler plus de 500 personnes et que notre équipe a commencé à préparer activement avec celle de la Fédération des Conservatoires.

Pour achever ce tour d'horizon des principaux points de notre fonctionnement 2019, et alors que vous trouverez dans le rapport d'activités synthétique davantage de précisions, ce dernier mot concernera nos finances où, malgré un déficit du compte d'exploitation, nous terminons l'année avec un résultat positif, signe d'une gestion saine et rigoureuse des deniers publics qui nous permettent non seulement de vivre mais, bien sûr, d'agir concrètement pour la préservation de la biodiversité en lien avec une multitude d'acteurs. Il importerait cependant que les Conservatoires, premier réseau d'espaces protégés, bénéficiaires d'un agrément État-Région, puissent s'appuyer sur des financements pérennes. Leur fonctionnement, leur capacité à agir dans un contexte d'effondrement de la biodiversité gagneraient en sérénité s'ils n'étaient pas tributaires des fluctuations des politiques européenne, nationale ou régionale, départementale ou encore des programmes des Agences de l'eau.

Je vous remercie pour votre attention.

Michel Prévost  
Président du conservatoire d'espaces naturels  
Centre-Val de Loire